



Fiona Lazaar
députée du Val d'Oise - Argenteuil Bezons

Argenteuil, le 25 juin 2021

Insertion des jeunes – la Députée Fiona Lazaar dépose une proposition de loi pour transformer la Garantie jeunes en droit universel ouvert à tous les jeunes

La jeunesse, et plus encore la jeunesse vulnérable, est frappée de plein fouet par la crise et mérite une attention toute particulière des pouvoirs publics, comme le souligne opportunément le rapport Tirole-Blanchard remis mercredi au Président de la République. Pour mieux accompagner la jeunesse, sur la durée, Mme Fiona Lazaar, Députée du Val-d'Oise et présidente du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté (CNLE), propose dans une proposition de loi d'aller plus loin que la garantie jeune en créant un [parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion \(parcours AJI\)](#).

Le Parcours AJI dépasse la promesse d'une simple allocation monétaire en s'appuyant sur l'accompagnement sur mesure du jeune tout en permettant une allocation dégressive et une aide au logement. Il s'agit ainsi d'un vecteur d'émancipation autant que d'un outil de lutte contre la pauvreté monétaire.

Le Parcours AJI va plus loin que la Garantie jeunes :

- **Il s'adresse à tous les jeunes**, y compris les jeunes non émancipés fiscalement, ceux qui occupent des emplois précaires (travailleurs des plateformes notamment), ou les étudiants.
- **Il peut être prolongé autant que nécessaire pour s'adapter aux besoins du jeune**, alors que la Garantie jeunes est limitée dans le temps.
- Il mise sur une approche multidimensionnelle de l'insertion **en proposant en fonction des besoins du jeune un soutien financier équivalent au RSA et un soutien à l'accès au logement**.

Mme Lazaar, après avoir consulté les partenaires sociaux, syndicats étudiants, représentants des entreprises, associations de lutte contre la pauvreté, acteurs qualifiés, au cours des derniers mois, a déposé une [proposition de loi](#) portant création du parcours AJI. Cette proposition de loi offre ainsi un

débouché concret aux travaux réalisés, dans le cadre de la stratégie pauvreté, par le groupe de travail sur l'insertion des jeunes co-présidé par Mme Lazaar et M. Antoine Dulin, vice-président du CESE.

Les 3 grands principes du Parcours AJI :

- Faire de l'accompagnement **un droit universel**, ouvert à chaque jeune de 16 à 25 ans quelle que soit sa situation ;
- Offrir un **accompagnement individualisé et contractualisé**, en l'adaptant dans son contenu et sa durée au profil de chaque jeune ;
- Apporter quand cela est nécessaire **un soutien monétaire et une aide au logement** via une allocation dégressive fonction des ressources du jeune et un dispositif de caution gratuite couvrant les impayés de loyer et de charge.

Mme Fiona Lazaar a déclaré : « *Les crises laissent des traces dans le temps et, au-delà des mesures d'urgence, un accompagnement de long terme est indispensable. Il faut tout faire pour que la « génération covid » ne soit pas une génération sacrifiée. Le Parcours AJI vise à ouvrir tout de suite un véritable droit à l'accompagnement, pour tous les jeunes, en s'appuyant sur ce qui marche déjà avec la Garantie jeunes ou le PACEA. C'est le fruit d'un grand nombre d'auditions, et des réflexions que nous avons déjà menées début 2019 dans le cadre du groupe de travail que j'ai co-présidé avec Antoine Dulin lors de la concertation préalable à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.* »

La Députée précise : « *La crise n'a fait que souligner et renforcer des difficultés déjà importantes. Les effets économiques et sociaux de la pandémie sont en effet particulièrement cruels vis-à-vis de la jeunesse. La crise détruit les emplois étudiants, accélère le décrochage des élèves qui étaient déjà sur le fil. Elle met à jour la pauvreté des étudiants, compromet les perspectives d'une insertion réussie sur le marché du travail des jeunes diplômés. C'est pourquoi il faut une réponse massive, d'urgence, adressée à toute la jeunesse. Avec le plan 1 jeune 1 solution, le Gouvernement a proposé des dispositifs forts, mais ponctuels et ciblés. Je crois qu'il faut arrêter de mettre les jeunes dans des cases et leur ouvrir des droits, universels et durables. Ma proposition permet d'aller plus loin que la Garantie jeunes tout en restant dans une philosophie d'insertion par l'activité et la formation, qui fait confiance et responsabilise le jeune.* »

Face à l'ampleur des défis pour la jeunesse, le PACEA et la Garantie jeunes restent en effet trop restrictifs et timides. En 2021, 200 000 jeunes devraient être accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes alors que le pays compte 1 million de jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET), 100 000 décrocheurs par an. Alors qu'un jeune sur cinq vivait sous le seuil de pauvreté avant la crise, aujourd'hui tout porte à croire que la situation va se dégrader et c'est pourquoi il est absolument primordial de renforcer les dispositifs d'accompagnement et filets de sécurité qui s'adressent à la jeunesse.

Le Parcours AJI, s'appuyant sur les forces du PACEA et de la Garantie jeunes, s'affranchit de leurs limites en dépassant une logique de dispositifs ciblés et ponctuels pour ouvrir un nouveau droit et accompagner ainsi, dans la durée, les jeunes de notre pays, en cohérence avec les grandes orientations de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui fait de la jeunesse un public prioritaire, et de l'insertion par l'emploi et la formation le levier privilégié de l'émancipation de chaque jeune.

[Télécharger la proposition de loi](#)

Contact presse

Damien HORN – collaborateur parlementaire

07.86.61.97.45

Damien.Horn@clb-an.fr